

Adhérer à l'UNSA, c'est :

- Choisir un syndicalisme soucieux de défendre les intérêts collectifs et individuels de ses adhérents
- Opter pour un syndicalisme utile et efficace
- Ne pas rester seul(e) face aux difficultés
- S'informer et se défendre
- Ne pas laisser d'autres décider à sa place
- Participer aux débats et décisions

**Avec L'UNSA, je m'exprime,
j'agis, je revendique, je lutte !**

En savoir plus

Contactez-nous :

SUPNAAFAM-UNSA

Olivier **DESMARETS**,
Lieu dit UFFOUR
43350 BELLEVUE LA MONTAGNE
04 71 00 63 72 - 06 32 78 19 80
secretaire.general.supnaafam@orange.fr
www.supnaafam-uns.org
www.facebook.com/supnaafam.unsa.org

UNSA-ASSMAT

Liliane **DELTON**
9 avenue du Bois de Cramart
91770 SAINT VRAIN
01 64 56 15 13
unsa-assmat@hotmail.com
www.unsa-assmat.org
www.facebook.com/unsa.assmat/

**Pour recevoir nos informations,
merci de nous envoyer vos coordonnées.**

En partenariat & avec le soutien
de la Fédération Nationale **ANAMAAF**
www.accueillons-ensemble.org
www.facebook.com/anamaaf.org

En décembre 2016, je vote UNSA

**Pour la seconde fois
en décembre 2016,
vous serez appelés à voter
pour le syndicat
de votre choix**

TPE*
Très
Petites
Entreprises
**Salarié-e-s
à part entière !**



Voter UNSA

donne du poids à vos revendications.

Voter UNSA

est le gage de notre représentativité
de branche.

Voter UNSA

nous engage et nous légitime
à vous représenter.

**L'UNSA, une ambition sociale,
des revendications, la force
de l'autonomie au service
des salariés.**

**L'Unsa s'engage,
au travers des syndicats
professionnels qu'elle fédère,
pour les assistant(e)s
maternel(le)s
et accueillants
familiaux
salarié(e)s des particuliers
Salarié(e)s à part entière !**

Vous vous interrogez sur la mensualisation
et les congés payés,

Vous n'usez pas de votre droit
à une formation continue,

Vous vous sentez isolé(e),
Rejoignez l'UNSA.



Libres ensemble

Avec l'UNSA, **Je suis :**

- Renseigné(e) sur mes droits, responsabilités et obligations (salaires, congés payés ...)
- Accompagné(e) dans mes démarches administratives
- Informé(e) des nouvelles lois concernant son métier
- Conseillé(e) et défendu(e) en cas de litige avec l'employeur
- Assisté(e) en cas de difficultés avec la PMI et le RAM

Avec l'UNSA, **l'assistant(e) maternel(le)** **bénéficie d'outils** **et de prestations :**

- Un contrat de travail complet actualisé et améliorant les dispositions conventionnelles
- Un guide pratique pour l'aider dans toutes les étapes de son métier
- Un site internet à jour avec des outils d'aide aux divers calculs en ligne et un forum
- Une protection juridique professionnelle
- Une permanence téléphonique
- Un bulletin mensuel national d'informations professionnelles et juridiques
- Une Responsabilité Civile Professionnelle & dommages aux biens
- Une complémentaire santé de groupe
- Des journées de formation

Pour ces métiers d'accueil, **l'UNSA revendique** **notamment :**

- La professionnalisation des métiers et une reconnaissance professionnelle
- Un véritable accès à la formation professionnelle continue
- Des formations diplômantes
- Un fonds de garantie pour la reconnaissance de la présomption d'innocence et les salaires impayés
- Une harmonisation territoriale des pratiques et de l'application des textes
- L'accès à la médecine du travail
- Le droit à une retraite décente, avec validation des trimestres réellement travaillés avant 1992
- La révision du salaire minimum légal
- Le droit à un salaire qui corresponde aux heures réellement effectuées sur la journée
- La révision de la prime d'activité excluant tous les professionnels du secteur
- L'amélioration de la Convention Collective Nationale par :
 - la reconnaissance du licenciement et de l'indemnité légale correspondante
 - le maintien de la rémunération en cas de maladie de l'enfant
 - la suppression des mesures avec conditions d'ancienneté : jours fériés chômés et payés, indemnité de rupture,...
 - la reconnaissance de la majoration des heures atypiques

L'UNSA **à l'écoute**

Avec près d'un million d'enfants et bien que l'accueil par un(e) assistant(e) maternel(le) soit le 1er mode de garde des enfants de moins de 3 ans en France, les besoins sont encore insuffisamment couverts et territorialement hétérogènes.

Bien que ce mode d'accueil soit encouragé et que l'état se soit engagé à créer 100 000 places supplémentaires, le volume d'heures déclarées pour les assistant(e)s maternel(le)s est en baisse.

Le contexte économique de crise et de hausse du chômage, la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans, le développement de la scolarisation dès 2 ans ainsi que la stagnation du nombre de parents employeurs paralysent le secteur.

Par ailleurs, les réformes des rythmes scolaires et du congé parental impactent les besoins d'accueil.

Avec vous, **l'UNSA pourra :**

- Présenter des candidats en CCPD pour défendre votre agrément et donc votre emploi
- Accéder à la négociation des conventions collectives où se décident les dispositions qui vous sont applicables
- Participer aux débats et consultations nationales